

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

n°2026.02.26.004

L'an deux mille vingt-six, le 26 février, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures, à la salle du conseil communautaire, au siège de la CCE à Braud-et-Saint-Louis, sous la présidence de Monsieur Denis Baldès,

Date de la convocation : 13 février 2026

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc SÉRAFFON (CdC de Blaye)

Nombre de membres présents : 26

CdC de Blaye (16) :

Titulaires : Baldès D. – Gayrard H. – Belis JM. – Rodriguez R. – Dubau Ph. – Picq M. – Page E. – Duez JP. – Audouin M. – Soulard MC. – Pas A. – Séraffon JM.

Suppléants : Molbert P. – Laé G. – Grimée B. – Carreau G.

CdC de l'Estuaire (10) :

Titulaires : Caritan P. – Djérad-Payen MF. – Héraud L. – Laisné JJ. – Riveau P. – Gandré A.

Suppléants : Poty M. – Broquaire B. – Joubert F. – Roser B.

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de membres présents	26
Nombre de pouvoirs	0

Nombre de votes exprimés	26
Votes : Pour	26
Votes : Contre	0
Abstention	0

RAPPORT N°4 – FINANCES : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 (D. BALDÈS)

Monsieur le Président indique à l'assemblée que le résultat de l'exercice 2025 présente un déficit de 192,98 € en fonctionnement et un excédent de 35 180,78 € en investissement, soit un résultat excédentaire cumulé de 34 987,80 €. Il rappelle que le résultat de l'exercice 2024 présentait un excédent de 10 850,45 € en fonctionnement et un excédent de 135 125,06 € en investissement.

Après report, le résultat de clôture de l'exercice 2025 présente un excédent de 10 657,47 € en fonctionnement et un excédent de 170 305,84 € en investissement, soit un résultat cumulé excédentaire de 180 963,31 €, hors restes à réaliser. Les restes à réaliser s'élèvent à 12 420,00 € en dépenses d'investissement en 2025.

Monsieur le Président propose d'affecter le résultat 2025, comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement		
Résultat de l'exercice	excédent déficit	-192,98 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent déficit	+ 10 850,45 €
Résultat de clôture à effectuer (A1)	excédent déficit	+ 10 657,47 €
Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent déficit	+ 35 180,78 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent déficit	+ 135 125,06 €
Résultat comptable cumulé	excédent Déficit	+ 170 305,84 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées		12 420,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		0,00 €
Solde des restes à réaliser	excédent	
Besoin réel de financement	déficit	- 12 420,00 €
Excédent réel de financement		157 885,84 €
Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
Résultat déficitaire (A1)		
En couverture du besoin réel de financement dégagé de la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068)		
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)		10 657,47 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 10 657,47 €	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1 170 305,84 € R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Décision : En conséquence, sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après discussion, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2025 tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Marc SÉRAFFON



LE PRÉSIDENT DU COMITÉ SYNDICAL

Denis BALDÈS

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.